

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2879

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Marathon de la biodiversité - Modification de la répartition financière entre les partenaires associatifs - Avenant à la convention financière

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2879**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Marathon de la biodiversité - Modification de la répartition financière entre les partenaires associatifs - Avenant à la convention financière

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le dispositif Marathon de la biodiversité est mis en œuvre depuis décembre 2021 pour agir en faveur de la biodiversité en créant ou restaurant des haies, des ripisylves et des mares au sein de la trame turquoise qui croise la trame verte et la trame bleue. La Métropole et ses quatre partenaires associatifs se sont fixés comme 1^{er} objectif la réalisation de 28 km de haies/ripisylves et 28 mares d'ici 2024. L'objectif final de 42 km de haies/ripisylves et 42 mares est à atteindre en 2026.

Une convention financière, approuvée par délibération du Conseil n° 2022-0939 du 24 janvier 2022 et signée le 2 mars 2022, définit les conditions et modalités de reversement de la part de la subvention, versée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, par la Métropole à chaque partenaire pour sa participation au montage du dispositif et à l'accompagnement des projets de plantation de haies, de ripisylves et de création de mares.

II - Avenant à la convention

Il est proposé de modifier la répartition financière entre les partenaires associatifs, fixée par la convention, afin de répondre à la dynamique croissante de plantation de haies sur le territoire animée par Arthropologia (53 communes) et de réduire la participation du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA), animateur d'un territoire beaucoup plus restreint (six communes). Ainsi, un transfert de 57 027 € est proposé en faveur de l'association Arthropologia pour accompagner des projets supplémentaires de plantation de haies.

Le montant global de reversement de la subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse par la Métropole aux partenaires et les montants reversés à France nature environnement (FNE) du Rhône et Métropole de Lyon et à la Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (CPO AuRA) ne sont pas modifiés.

Les contacts techniques des différentes structures sont également mis à jour ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la modification de la répartition financière entre les partenaires associatifs, telle que définie par la convention financière signée le 2 mars 2022,

b) - l'avenant n° 1 à la convention financière conclue entre la Métropole et les associations Arthropologia, le CENRA, FNE Rhône et Métropole de Lyon et la LPO AuRA.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312390-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
